

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2014

20h30

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absente représentée : CESCO Yolande (procuration à CHESNAY Patrick)

Absent : GACQUIERE Jean.

Secrétaire de séance : GUY Raymond

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 -10-2014

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- une délibération pour l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics dont la bénéficiaire est madame Jullien en remplacement de Madame VAX,
- l'attribution d'une place de parking handicapé,
- en questions diverses : - Compte rendu de la réunion du SMICTOM,  
- Pouvoirs de police du maire.

Désignation d'un secrétaire de séance.

### 1 – Approbation du compte rendu du 26 septembre 2014

Ont été abordé lors de cette séance :

- L'approbation du CR du 26/06/2014
- L'annulation de transfert du CCAS à la commune
- Le choix de la variante pour l'assainissement collectif
- Le prêt pour cet assainissement
- L'achat de la parcelle AB172
- L'application de la PVR pour les parcelles B489 et B484
- La signature de la convention avec la CCCLA pour la médiathèque
- Le programme de réfection des voies communales
- L'autorisation de transfert de crédit ligne à ligne
- L'indemnité de gestion de la perceptrice partante
- Questions et informations diverses : Réunion du CCCLA, commission culture du CCCLA, information conseil général, position du SLA, l'assainissement collectif, le programme éolien, l'arrêt du bus scolaire et les festivités de fin d'année.

Aucune modification n'ayant été demandée, les Conseillers Municipaux émargent le présent compte rendu.

### 2 – Approbation du règlement du cimetière

- Distribution du projet de règlement.

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans le cadre de la réflexion lancée sur l'agencement du cimetière il est devenu nécessaire de finaliser un règlement qui

permettra de connaître son fonctionnement ainsi que les obligations de la mairie et des concessionnaires.

Il explique que ce règlement est basé sur le code civil, pénal et général des collectivités territoriales mais reste aussi une question de bon sens.

Il indique qu'il n'est pas été question de réformer ce qui a été fait par les précédentes municipalités, mais de l'adapter pour répondre à toutes les éventualités qui pourraient se présenter lors d'obsèques ou d'incivilités.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le présent règlement.

Nota : Madame CANALIS Josette interroge Monsieur le Maire sur les conditions d'entretien du cimetière. Réponse lui est faite que ce n'est l'objet de cette délibération.

### 3 – Approbation du règlement intérieur pour les logements sociaux

- Distribution du projet de règlement.

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation de nos logements aucun règlement, hormis ceux de base de la vie en communauté, ne régit les conditions de vie dans les résidences sociales.

Il précise que devant faire face à de nombreuses incivilités de la part de certains locataires, et par manque de références pour agir, il se doit d'établir un règlement intérieur pour ces résidences.

Il explique que ce règlement repose sur le bon sens mais également sur les règles de vie en communauté et les arrêtés municipaux et rappelle à chacun des locataires les règles de bienséance, de sécurité et l'application des lois en la matière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le présent règlement.

### 4 – Délibération forfait branchement AEP

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les employés communaux interviennent gratuitement pour effectuer les branchements eau potable des nouvelles habitations.

Il précise qu'il est devenu urgent et nécessaire de revoir ce mode d'intervention en précisant qu'il a procédé avec le 1<sup>er</sup> Adjoint à une première estimation en tenant compte du fait que les branchements étaient réalisés sans extension de réseau.

Il confirme que le coût du matériel nécessaire à fournir par la mairie (bouche à clef, regard avec compteur, tuyau avec pièces diverses...) et temps moyen d'intervention du personnel dans le cadre de ces interventions pourrait être arrêté à la somme forfaitaire de 800 euros.

Il indique que lors du dépôt d'un permis de construire, ce forfait sera inscrit au titre de la PVR (Participation Voies et Réseaux) ou de la taxe d'aménagement à (à partir du 01 janvier 2015)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente proposition.

## 5 – Approche sur la modification de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait un petit rappel sur le principe de la taxe d'aménagement qui a été voté par le précédent conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2011. Son taux avait été fixé à 3% afin de pouvoir bénéficier de la possibilité d'appliquer la taxe PVR. Cette taxe PVR, qui disparaît au 01/01/2015, sera remplacée par la seule taxe d'aménagement.

Monsieur Michel VANDERCAMERE expose :

- sous forme d'un diaporama les possibilités de récupération d'une partie des investissements obligatoires par la commune du fait des règles imposées par l'Etat.
- détaille les différentes possibilités d'application de cette taxe et les conséquences financières pour la commune d'une part et pour tous propriétaires lors d'une construction d'autre part.

Monsieur le Maire précise que le taux ou les taux seront fixés lors du conseil municipal du mois de novembre afin que chacun puisse avoir le temps d'y réfléchir.

## 6 – Délibération pour indemnité de conseil du Trésorier

Madame Hélène JULLIEN, nouvelle Perceptrice, a pris ses fonctions début septembre en remplacement de Madame Annie VAX. Elle nous demande, dans le cadre de la loi 82/213 du 2 mars 1982 décliné par le décret 82/979 du 19 novembre de la même année, de délibérer pour l'attribution d'indemnités qui peuvent être allouées aux comptables publics conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983.

Monsieur le Maire informe qu'à présent seule l'indemnité de conseil a été attribuée au taux de 70 % et précise l'intérêt pour la commune des prestations qui peuvent être fournies, les des relations entretenues avec la Trésorerie étant cordiales à ce jour.

Il propose de maintenir ce pourcentage qui pourra être revu et modifié si nos attentes envers la Perceptrice ne sont pas la hauteur escomptée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition. Un refus Mr Michel VANDERCAMERE.

## 7 – Approbation d'une place de parking pour handicapé.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame PASDELOUP, habitant le chemin du Tour du Village qui demande la réservation d'un emplacement handicapé à la place Paul VIALADE.

Après délibéré sur ce problème, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

## 8 – Questions et informations diverses

### 8.1 – *Point sur la réunion SCOT (schéma de cohérence territoriale)/Pays Lauragais*

Cette réunion a eu pour but, dans le cadre de l'organisation technique et administrative, la mutualisation entre le GAL (Groupe d'Action Locale), le Pays Lauragais et le SCOT. Cela s'est traduit par l'approbation des objectifs de mutualisation sur optimisation des ressources humaines, de l'organisation des missions. Cette nouvelle structure est le périmètre du nouveau pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) imposée par l'Etat. Il va de soi que cette mutualisation et le rassemblement dans les mêmes locaux, conduit le SCOT Lauragais à faire des travaux.

### 8.2 – *Assainissement collectif*

Il a été fait un courrier au président du Conseil Général pour exposer la problématique financière posée par les erreurs du bureau d'étude G2C sur la mauvaise évaluation financière de la station de traitement, les réseaux de « collecte » et de « transfert » afin que soit maintenues les subventions allouées pour le réseau sans tenir compte de l'évaluation financière de base mais du coût réel de l'opération. Cette demande doit être examinée par la commission économique du Conseil général. Une réponse positive pourrait réduire le montant de l'emprunt. Une réflexion est également menée par le gouvernement pour ramener dans l'année le remboursement de la TVA dont le taux serait augmenté.

Le compromis de vente entre la commune et la famille CAZAL a été signé cet après-midi.

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AB172 pour l'installation de la station de relevage, la famille ROUGER, a donné son accord pour céder ce terrain contre un aménagement du ruisseau, près de leur maison du Pesquié. La procédure a été lancée auprès du notaire avec l'avis favorable de Monsieur le Maire.

### 8.3 – *Aménagement cimetière et village*

Après une information sur l'environnement et les jardins méditerranéens initialisée par le CAUE, Marie-France VALISSANT et Florence MARTIN-BOURNAZEL ont été chargés de ce dossier en relation avec la deuxième adjointe. Marie-France VALISSANT a pris contact avec le CAUE pour un rapide diagnostic de la situation dans le cimetière et dans le village avec pour consignes : économie d'eau, de temps pour les agents communaux et financier. Pour compléter la quadrature du cercle que les aménagements soient de haute qualité. Le CAUE a fait cette visite de notre village et a émis une fiche conseil d'aide à la décision. Maintenant, en relation avec les chargées de mission, je vous demande de réfléchir et de voir avec eux les possibilités d'amélioration, tout en respectant la quadrature du cercle. Lorsque différentes solutions sembleront se dessiner, une réunion de la commission ad hoc sera programmée.

### 8.4 – *Mutualisation des moyens*

La communauté de communes commence à réfléchir, dans le cadre des obligations fixées par l'Etat, à un plan de mutualisation des personnels, des moyens et des achats. J'ai rappelé à la commission, que la mutualisation était en principe synonyme d'économie pour tous, communes et communauté de communes. Pour un même service, économie de personnel, de moyens et financier. Un questionnaire nous a été transmis pour connaître notre fonctionnement et quels seront les domaines dont on souhaiterait, théoriquement, participer à ce plan de mutualisation.

### 8.5 – *SMICTOM*

Le marché du ramassage des ordures est se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2015 après un contrat de 3ans puis deux prolongations d'une année suivie de deux prolongations de 6 mois. Un nouvel appel d'offre va être émis sur des bases différentes qui aboutiront sur une grille tarifaire. En outre les caisses jaunes vont disparaître pour faire place à des conteneurs jaunes soit en PAP (porte à porte) soit PAV (par apport volontaire)

#### 8.6 – Pouvoir de police du maire

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de nouvelles compétences en matière de pouvoir de police vont être transférées au président de la communauté de communes. Conformément aux dérogations interministérielles qui le lui permettent, Monsieur le Maire s'oppose à ce transfert.

#### 8.7 – Commerce

Monsieur le Maire a reçu un courrier concernant une demande d'ouverture d'un commerce à Labécède.

Il précise qu'aujourd'hui, il n'est pas en mesure de répondre favorablement à ce projet pour des raisons immobilières et financières, surtout avec le dossier assainissement en cours.

#### 8.8 – Energies nouvelles

Dossier éolien : Une rencontre avec le président de la communauté de commune, Philippe GREFFIER, en présence du vice-président économie Patrick MAUGARD et les maires d'Issel et de Saint-Papoul a eu lieu.

Après avoir défendu l'intérêt de la commune, Monsieur le Maire précise qu'un engagement oral a été donné par Monsieur GREFFIER qui propose de présenter au conseil communautaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 une solution pécuniaire qui attribuera un retour financier acceptable sur l'IFR aux communes concernées par des installations d'énergies renouvelables.

La société Héliooptim a rencontré Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur les terres de Monsieur Sébastien GOTTI à En Duret.

Une visite de monsieur GREFFIER est programmée pour le 02 décembre à Issel avec les deux conseils municipaux. En conclusion, un nouveau conseil aura lieu deuxième quinzaine de novembre.

Il est 23h15 Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance

GUY Raymond

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les conseillers municipaux

présents

